

Attentat de Karachi : quinze ans après, la justice s'enlise

par TIMOTHÉE BOUTRY

Les procédures judiciaires s'éternisent, quinze ans après l'attentat qui a coûté la vie à onze employés de la Direction des constructions navales. Il y a quinze ans, le 8 mai 2002, quinze personnes, dont onze ressortissants français, étaient tués dans un attentat à Karachi (Pakistan). Les victimes étaient des salariés de la Direction des constructions navales internationales (DCNI) participant à l'exécution d'un contrat signé en 1994 pour la fourniture de trois sous-marins au Pakistan.

Le temps a passé, la douleur des proches des victimes est toujours vive, mais les deux enquêtes judiciaires ouvertes en France s'enlisent. Celle de la justice antiterroriste sur les circonstances de l'attentat, qui privilégie la piste d'un règlement de comptes à la suite de l'arrêt du versement de commissions après l'arrivée de Jacques Chirac à l'Elysée, se heurte régulièrement au secret-défense. La seconde, qui porte sur le volet financier du dossier, achoppe sur d'innombrables points de procédure. Mais aussi à cause de l'inertie de la Cour de justice de la République (CJR).

Nombreux recours

Après trois ans d'enquête, les juges **Renaud Van Ruymbeke** et **Roger Le Loire** ont pourtant bouclé leurs investigations en juin 2014, renvoyant devant le tribunal correctionnel six personnes, dont l'intermédiaire **Ziad Takieddine** et plusieurs proches d'**Édouard Balladur**. Les magistrats soupçonnent l'existence d'un réseau de rétrocommissions occultes en marge de contrats d'armement signés avec le Pakistan et l'Arabie saoudite qui aurait servi à alimenter la campagne présidentielle de l'ancien Premier ministre en 1995, à hauteur de 6,2 millions de francs (945 000 €). Cette ordonnance de renvoi fait l'objet de nombreux recours, la Cour de cassation tranchera le 6 juin.

Au printemps 2014, les deux juges d'instruction ont également transmis leur dossier à la CJR, la seule habilitée à se pencher sur des faits commis par des ministres en exercice. Charge dès lors à cet organe de procéder aux actes d'enquête concernant Édouard Balladur et son ministre de la Défense de l'époque, **François Léotard**. Or, en trois ans, la CJR n'a toujours pas bouclé ses investigations. « *La commission d'instruction travaille et effectue tous les actes nécessaires* », se contente-t-on d'indiquer à la Cour. Tout juste apprenait-on à l'automne dernier que les magistrats avaient mis deux ans à conclure que la majorité des faits n'étaient pas prescrits. La

CJR se refuse également à indiquer si Édouard Balladur et François Léotard, qui contestent les faits, ont au minima été entendus. Il y a plusieurs mois, une source proche du dossier indiquait que ce n'était pas le cas.

« L'attitude de la CJR est une honte »

La commission d'instruction de la CJR est pourtant composée de trois magistrats, dont deux totalement au service de cette tâche. « *La composition a changé au 1^{er} janvier 2015, il a fallu que les nouveaux magistrats s'imprègnent du dossier* », avance-t-on au sein de la Cour. Une imprégnation qu'ils ont tout le loisir d'effectuer puisque la commission n'a... aucun autre dossier dans son portefeuille.

Cette situation exaspère les proches des victimes de l'attentat. « *L'attitude de la CJR est une honte*, s'indigne **M^e Marie Dosé** qui défend les intérêts de plusieurs parties civiles. *Le juge Van Ruymbeke, dont on connaît la charge de travail, a mis trois ans à conclure son enquête en partant de zéro. Et là, alors qu'ils ont hérité d'un dossier complet, les magistrats de la Cour n'ont toujours pas soldé leur maigre charge.* » Et l'avocate d'enfoncer le clou : « *Soit les juges de la CJR sont incompetents, soit ils ont consciemment décidé d'enterrer le dossier.* » « *Enterrer une affaire, ce n'est absolument pas le but d'une juridiction* », promet la CJR. ♦